

**Rubrique:** Construction, territoire, énergie et transports  
**Sous-rubrique:** Mise en consultation publique des plans  
**Date de publication:** KABVS 29.05.2026  
**Visible par le public jusqu'au:** 29.05.2027  
**Numéro de publication:** BA-VS10-0000001279

**Entité de publication**



Commune de Troistorrents, Place du Village 1, 1872 Troistorrents

## **Mise en consultation publique des plans – Aménagement et enneigement technique de la piste de la Foilleuse à Morgins - Modification partielle du PAZ et PAD du domaine skiable des Portes du Soleil Suisse SA et du Vallon de They, Troistorrents**

### **Mise à l'enquête publique**

Aménagement et enneigement technique de la piste de la Foilleuse à Morgins -  
Modification partielle du PAZ et PAD du domaine skiable des Portes du Soleil Suisse SA et  
du Vallon de They

### **Description du projet**

Conformément à l'article 34 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement  
du territoire du 23 janvier 1987 (LcAT), l'administration communale de Troistorrents  
soumet à l'enquête publique durant 30 jours la modification partielle du PAZ et des PAD  
du domaine skiable des Portes du Soleil Suisse SA et du Vallon de They pour  
l'aménagement et enneigement technique de la piste de la Foilleuse à Morgins.

### **Etude d'impact sur l'environnement**

Conformément à l'article 15 de l'ordonnance relative à l'étude d'impact sur  
l'environnement (OEIE) et aux articles 5 et 9 du règlement d'application de l'ordonnance  
fédérale relative à l'étude d'impact sur l'environnement (ROEIE), le rapport d'impact sur  
l'environnement est mis en consultation durant trente jours dès la présente publication.

### **Demande de défrichement**

Est également mise à l'enquête publique, d'entente avec le Service des forêts, de la  
nature et du paysage, arrondissement du Bas Valais, en application de la loi fédérale sur

les forêts du 4 octobre 1991, de la loi cantonale sur les forêts du 14 septembre 2011 (LcFo) et de l'article 8 de l'ordonnance cantonale sur les forêts et les dangers naturels du 30 janvier 2013, la demande de défrichement suivante :

Requérant : Commune de Troistorrents

Parcelles n°1585, au lieu-dit La Foilleuse, sur la commune de Troistorrents.

But du défrichement : Elargissement ponctuel de la piste pour des raisons sécuritaires

Surface de défrichement : 11'087 m<sup>2</sup> (dont 7'124 m<sup>2</sup> à titre définitif et 3'963 m<sup>2</sup> à titre temporaire)

Coordonnées centrales du défrichement : 2 554 837/ 1 120 114

### **Moyen de droit / Consultation**

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier au bureau communal durant les heures d'ouvertures officielles.

Ont qualité pour former opposition, les personnes touchées par les mesures d'aménagement et les associations concernées qui possèdent un intérêt digne de protection à ce qu'elles soient annulées ou modifiées.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être adressées par écrit au Conseil municipal dans les 30 jours dès la présente publication.

Celui qui n'a pas formé opposition dans les délais ne peut plus faire valoir ses droits, dans la procédure, sauf si des modifications éventuelles sont apportées ultérieurement aux plans d'affectation des zones et aux règlements.

### **Point de contact**

Commune de Troistorrents

Place du Village 1, Case postale 65, 1872 Troistorrents

1872 Troistorrents

### **Délai**

30 jours

Expiration du délai: 29.06.2026